



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Joël-Désiré Kra, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 8 mars à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 444 799. Le Conseil sera tenu à huis clos en raison de la Covid-19.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme le lot 6 444 799 :

- La marge avant du lot 6 444 799 sera de 7,33 mètres au lieu de 8 mètres tel que requis par la réglementation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en envoyant leurs questions à l'adresse courriel du service d'urbanisme à [urbanisme@municipalite.saint-mathieu.qc.ca](mailto:urbanisme@municipalite.saint-mathieu.qc.ca) avant le 8 mars à 12 h.

Donné à Saint-Mathieu, ce 21 février 2022.

Joël-Désiré Kra  
Directeur général et greffier-trésorier